

Pierre Werner et l'Europe monétaire – Chronologie (1948-1974), par Elena Danescu

Source: DANESCU, Elena Rodica. «Pierre Werner et l'Europe monétaire - Chronologie (1948-1974)», dans Une relecture du rapport Werner du 8 octobre 1970 à la lumière des archives familiales Pierre Werner. Sanem: CVCE, 2012. Disponible à l'adresse: www.cvce.eu.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/pierre_werner_et_l_europe_monetaire_chronologie_1948_1974_par_elena_danescu-fr-099ae278-c952-49f5-a33a-81ee8892a64f.html



Date de dernière mise à jour: 07/07/2016

Pierre Werner et l'Europe monétaire

Chronologie (1948-1974)

1948

16 avril

Traité créant l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) pour répartir l'aide américaine du *plan Marshall*.

1950

11 septembre

Création de l'Union européenne des paiements (UEP) – accord conclu dans le cadre de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) ayant pour but de faciliter les transactions et la répartition des prêts à long terme, dons et aides militaires accordés par les États-Unis aux pays européens dans le cadre du *plan Marshall*. UEP prit fin en 1958.

1957

25 mars

Signature du traité de Rome:

- L'article 67 prévoit que les «États membres suppriment progressivement entre eux les restrictions aux mouvements de capitaux».
- L'article 105 prévoit la création d'un comité monétaire de caractère consultatif en vue de favoriser la coordination des politiques monétaires.
- L'article 107 prévoit que chaque État membre traite sa politique de change comme un problème d'intérêt commun.

1958

27 décembre

Dix pays européens restaurent la convertibilité de leurs monnaies au sens de l'article VIII des statuts du FMI.

Passage de l'Union européenne de paiement (UEP, créée en 1948) à l'Accord monétaire européen (AME) instituant une marge spécifiquement européenne de fluctuation par rapport au dollar US (+/- 0,75 % au lieu de +/- 1 %) dans le cadre des accords de Bretton Woods.

1960

21 novembre

Conférence intitulée «Significations d'une intégration monétaire», donnée à Strasbourg par Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement luxembourgeois, ministre des Finances.

Les points forts de sa théorie – basée sur les enseignements du Benelux («union économique sans monnaie, mais puisant ses origines dans un accord monétaire de 1943») – sont les suivants:

- «une coopération et une intégration économiques se réalisent plus directement par l'instrument monétaire»; «entre pays souverains, le rapprochement monétaire ne peut être que progressif et concomitant au rapprochement des politiques économiques; l'unification monétaire intervient à la fin, plutôt qu'au début du processus d'intégration»;
- «un marché commun entre pays souverains postule non seulement un ordre financier à

l'intérieur de la communauté, mais un ordre financier sur un plan plus vaste, international, continental ou mondial». Quant à «l'aire financière des Six», il ne suffit pas qu'elle «s'intègre dans un système monétaire plus vaste», mais «qu'une orientation communautaire plus poussée soit donnée à leurs politiques financières».

Proposition: «L'application progressive d'une monnaie de compte européenne», capable d'atténuer les dangers résultant des mouvements de capitaux spéculatifs liés aux dévaluations et/ou réévaluations des monnaies.

- «une monnaie de compte dans les relations internationales de la CEE en fournissant un étalon de valeur soustrait aux vicissitudes nationales faciliterait l'extension des échanges internationaux et constituerait un encouragement au développement de l'épargne»;

- un nom pour cette monnaie? «Euror» – dénomination significative;

- «une extension de l'usage de cette unité (ou d'une autre, à définir) est possible et ne doit pas nécessairement se faire en vertu d'une révision des traités».

1961

Juillet

Le comité d'action pour les États-Unis d'Europe, présidé par Jean Monnet, préconise la création d'une Union européenne des réserves monétaires des six pays, prélude à une politique monétaire commune et une monnaie européenne.

1962

24 octobre

«Rapport Marjolin» – Mémoire de la Commission définissant l'Union monétaire comme la troisième étape de l'unification. Ce rapport suggère «le besoin d'une monnaie unique, afin de réussir le Marché commun».

27 novembre

«Problèmes de l'intégration financière de l'Europe». Causerie faite à Bruxelles par Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement luxembourgeois, ministre des Finances devant les membres de l'Association des amitiés belgo-Luxembourgeoises et du Cercle royal gaulois.

Dans cette conférence, Pierre Werner expose ses idées sur l'intégration monétaire des Six:

- réaffirmant sa proposition publique de 1960 portant sur une monnaie de compte européenne, «amorce d'un système monétaire européen»;

- soulignant la nécessité de la «fixité des taux de change», de la discipline et de la solidarité monétaires, et ce dans le cadre institutionnel précis d'un «Institut monétaire»;

- précisant que «la méthode ainsi préconisée permettrait à l'intégration monétaire d'épouser la ligne de développement des tâches communautaires...», car «l'unification des politiques économiques ne sera jamais absolue; à des moments déterminés, des actions conjoncturelles peuvent s'imposer suivant les pays».

1964

8 mai

Décision du Conseil instituant le Comité des gouverneurs des banques centrales des États membres de la Communauté.

Décision du Conseil réglementant la collaboration entre les États membres en matière de relations monétaires internationales.

1965

25 février

«La politique étrangère du Grand-Duché de Luxembourg» – Discours de Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement luxembourgeois, ministre des Affaires étrangères, ministre du Trésor, ministre de la Justice, devant la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans ce discours, se référant aux relations entre «les Six», Pierre Werner prône la nécessité «d'établir au plus tôt les fondements d'une coopération monétaire plus serrée» afin de préserver le Marché commun «d'interventions financières et monétaires désordonnées».

1966

5 juin

«Exposé sur la politique monétaire européenne» – Conférence donnée à Bruxelles par Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement, ministre du Trésor et de la Fonction publique, suite à l'invitation de l'*American and Common Market Club*.

1967

26 mai

Discours de Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement, ministre du Trésor et de la Fonction publique, devant le XX^e Congrès économique du Benelux.

Dans ce discours, Pierre Werner réaffirme:

- l'idée de la création d'une monnaie de compte européenne qui mènera au renforcement de la solidarité monétaire entre les pays membres. Cette monnaie aura entre autres pour vertu de «résoudre le problème de la fixité des taux de change»;
- «le besoin d'une solidarité d'action dans un domaine qui reste dominé par un très fort particularisme national»;
- «la nécessité de resserrer davantage la discipline monétaire entre des pays aussi étroitement associés dans la poursuite de leurs objectifs économiques que sont les pays du Marché commun».

1968

26 janvier

«Perspective de la politique financière et monétaire européenne» – Exposé fait à Sarrebruck par Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement, ministre du Trésor et de la Fonction publique lors du congrès économique de la CDU.

Dans ce discours traitant des perspectives de la politique financière et monétaire européenne dans «un contexte international de plus en plus imprévisible», Pierre Werner présente «un plan d'action en cinq points» pour une intégration monétaire européenne basée sur la création d'une unité de compte européenne, la consultation, la fixité des taux de change entre les monnaies européennes et la solidarité – interne et externe.

1^{er} avril

«Le Benelux et les perspectives de la politique financière européenne» – Exposé fait à La Haye par Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement, ministre du Trésor

devant le comité Benelux.

Dans cet exposé, Pierre Werner reprend «le plan d'action en cinq points» rendu public au début de la même année, dont la réussite (garantir la stabilité des relations financières entre les États membres) serait assurée par une «prise d'engagements comparables à ceux pris dans le cadre du Benelux» (prouvant leur viabilité). «On ne pourra procéder à des modifications de change que d'un commun accord».

Mai-juin

«La réforme du système monétaire international» – Article de Pierre Werner paru dans *Academia - Nouvelle Revue Luxembourgeoise*. Luxembourg: 1968, n° 1, pp. 53-62.

9-10 septembre

Lors de la réunion à Rotterdam des ministres des Finances des pays membres des CE, Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement, ministre du Trésor, réitère «le plan d'action en cinq points», qu'il étaye et nuance dans son discours officiel devant les collègues des autres États membres.

1969

12 février

Premier plan Barre (Raymond Barre – commissaire chargé des affaires économiques). La Commission des Communautés européennes soumet au Conseil des ministres un mémorandum sur «la politique susceptible d'être poursuivie au sein de la Communauté pour faire face aux problèmes économiques et monétaires actuels», préconisant la convergence des politiques économiques et la création du mécanisme de crédit à très court terme (SMCT).

5 mars

«Nécessités et modalités d'une action dans le domaine des capitaux (dans le contexte d'un «marché commun»)». Mémorandum de la Commission des Communautés européennes au Conseil.

8 novembre

«Perspectives monétaires européennes» – Conférence de Pierre Werner, ministre d'État, ministre du Trésor du Grand-Duché de Luxembourg à l'Institut royal belge des Relations internationales.

1^{er} et 2 décembre

Conférence de La Haye. Les chefs d'État conviennent de «tout mettre en œuvre pour réaliser l'intégration économique et monétaire». Le sommet des «Six» décide de la création d'un groupe d'experts pour explorer les possibilités de progrès vers une union économique et monétaire par étapes.

1970

2 janvier

Accord entre banques centrales sur le soutien monétaire à court terme (SMCT).

12 janvier

Le plan belge (plan Snoy) – La Belgique présente ses propositions portant sur les possibilités de progrès vers une union économique et monétaire par étapes.

12 février

Le plan luxembourgeois – Le Grand-Duché de Luxembourg présente ses propositions portant sur les possibilités de progrès vers une union économique et monétaire par étapes.

Le Plan luxembourgeois reprend intégralement, avec certaines mises à jour, les propos de Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement, ministre du Trésor, formulés lors de son intervention publique de janvier 1968.

23 février

Le plan allemand (plan Schiller) – L'Allemagne présente ses propositions portant sur les possibilités de progrès vers une union économique et monétaire par étapes.

28 février

«L'Europe en route vers l'Union monétaire» – Nouvelle version mise à jour du texte publié sous le titre «Les Perspectives de la Politique Financière et Monétaire Européenne» paru en janvier 1968. Texte de Pierre Werner publié dans *Bulletin de Documentation*. Luxembourg: 1970, 26^e année, n° 1.

3 mars

Pierre Werner est chargé de présider le «groupe d'experts pour explorer les possibilités de progrès vers une union économique et monétaire par étapes», connu par après sous le nom de «Groupe Werner».

Étienne Davignon est chargé d'explorer les voies visant à une meilleure concertation en matière de politique étrangère.

4 mars

Second plan Barre – Communication de la commission au Conseil – présentant un plan pour la création en trois étapes d'une Union économique et monétaire (UEM) avec un calendrier échelonné de 1970 à 1978.

11 mars

Réunion préliminaire du comité Werner, à Luxembourg.

20 mars

Première réunion officielle du comité Werner, à Luxembourg. La plupart des travaux se dérouleront au Grand-Duché (dix sur quinze réunions plénières et de nombreuses réunions d'experts).

Les membres du groupe sont choisis en fonction de leurs attributions communautaires, mais «sont imprégnés des positions de leurs gouvernements respectifs». En font partie le président du comité des gouverneurs des banques centrales (baron Hubert Ansiaux/Belgique), le président du comité de politique conjoncturelle (G. Brouwers/Pays-Bas), le président du comité monétaire (B. Clappier/Fr), le directeur général des affaires économiques et financières à la CEE (U. Mosca/It), le président du comité de politique économique à moyen terme (J.-B. Schöllhorn/All) et le président du comité budgétaire (G. Stamatii/It).

7 avril

Deuxième réunion du comité Werner, à Bruxelles.

30 avril

Troisième réunion du comité Werner, à Rome.

14 mai

Quatrième réunion du comité Werner, à Luxembourg.

20 mai

Cinquième réunion du comité Werner, à Luxembourg.

Accord sur le projet du rapport intérimaire (au bout de cinq réunions plénières).

22 mai

Envoi du projet de rapport intérimaire aux ministres des Finances des Six et aux présidents de la Commission et du Conseil de la CEE.

29 mai

Les ministres de Finances siégeant en réunion à Venise débattent du rapport intérimaire du groupe Werner. Pierre Werner propose les directions d'approfondissement en cas de poursuite des travaux du groupe d'experts.

9 juin

Le Conseil des ministres approuve le rapport intérimaire et donne son «feu vert» pour l'approfondissement des travaux (sur la base des propositions de Pierre Werner).

24 juin

Sixième réunion du comité Werner, à Luxembourg.

7 juillet

Septième réunion du comité Werner, à Paris. Consultation de Pierre Werner avec Jean Monnet au sujet du plan par étapes et des interventions politiques à mettre en œuvre pour l'obtention d'un consensus final.

27 juillet

Huitième réunion du comité Werner, à Luxembourg.

1^{er} août

Rapport Ansiaux portant sur les marges de fluctuation des monnaies européennes.

10-11 septembre

Neuvième réunion du comité Werner, à Luxembourg.

23-24 septembre

Dixième réunion du comité Werner, à Copenhague (en marge de la réunion annuelle du FMI)

28-29 septembre

Commission économique du Parlement européen: Débats autour d'un projet de rapport intérimaire (rapporteur M. Bousch) au sujet du «Rapport intérimaire du Groupe Werner» portant sur la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire.

7 octobre

Onzième réunion du comité Werner, à Luxembourg. Obtention du consensus pour le rapport final.

8 octobre

«Rapport concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire» (connu

sous le nom de rapport Werner, ainsi que de plan Werner). Présentation officielle du rapport Werner.

Le plan Werner donne la priorité à la coordination des politiques économiques, la nécessité d'instances de décision communes, la centralisation de la politique monétaire par la création d'un comité des gouverneurs des banques centrales, la limitation dans un premier temps des variations des cours et la création d'un fonds européen pour soutenir les cours. Au bout de trois étapes étalées sur dix années, on envisage la mise en place d'une banque centrale commune et, le cas échéant, l'introduction d'une monnaie unique.

Le plan Werner propose 7 étapes sur une période de 7 à 10 ans, l'ordre des étapes étant interchangeable selon les données économiques et financières concrètes des pays participants et l'évolution réelle des conditions européennes et internationales.

Le plan Werner est qualifié de «deuxième compromis de Luxembourg».

Le plan Werner, basé sur la convertibilité, la fixité des parités, la convergence et la coordination, présente des similitudes de substance avec le «plan d'action en cinq points» publié par Pierre Werner en 1967 sur la base de ses conceptions monétaires antérieures (1960).

Mis en veilleuse suite à la crise économique mondiale de 1973, l'objectif final formulé par le plan Werner n'aboutira que trente-deux années plus tard, avec l'introduction des pièces et billets en euros, le 1^{er} janvier 2002.

15 octobre

Le rapport du groupe Werner sur le «plan par étapes» élaboré en vue de la réalisation de l'Union économique et monétaire (plan Werner) est remis officiellement à la Commission européenne et au Conseil des ministres.

La dépêche de l'Agence internationale d'information pour la presse, datée du 15 octobre 1970, mentionne que «dans les milieux proches de la Commission, on n'exprime aucun jugement sur le fond, étant donné que la responsabilité du document appartient au Groupe Werner, qui l'a établi. On estime toutefois que certaines réactions plutôt réservées sinon négatives, qui sont apparues dans l'une ou l'autre capitale et qui partent des aspects différents – crainte d'institutionnalisation trop rapide, doutes sur l'efficacité de la coordination des politiques économiques, ou sur l'opportunité de limiter les marges de fluctuation des taux de change – sont dues à la connaissance fragmentaire du document. Ce n'est que dans les prochains jours, lorsque le contenu de celui-ci sera connu dans tous ses détails, qu'il sera possible d'en apprécier la portée et que les options politiques pourront se dessiner avec plus de clarté».

17 octobre

Le comité de politique économique à moyen terme de la CEE, réuni à Bruxelles sous la présidence de Walter Schöhlhorn, adopte l'avant-projet du troisième programme de politique économique à moyen terme de la CEE, valable pour la période 1971-1975. Ce programme est étroitement lié au plan Werner, étant acquis que le «plan par étapes» doit s'appuyer sur des orientations globales quantitatives valables pour l'ensemble de la Communauté et concernant les principaux éléments d'évolution économique.

22-23 octobre

Commission économique du Parlement européen: examen et adoption d'un projet de rapport intérimaire (rapporteur M. Bousch) au sujet du «Rapport intérimaire du Groupe Werner»

portant sur la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire.

26 octobre

Présentation du plan Werner lors de l'introduction des débats dans le cadre du Conseil des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenu à Luxembourg. La présentation fut précédée de l'exposé explicatif de Pierre Werner, coordonnateur du groupe de travail et également hôte de la réunion du Conseil.

28 octobre

Discussions au sein de la Commission au sujet du plan par étapes (plan Werner).

29 octobre

Soumission par la Commission au Conseil du rapport concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire (plan Werner).

30 octobre

Communication et propositions de la Commission relatives à l'institution d'une union économique et monétaire par étapes (plan Werner).

11 novembre

Conférence-débat au Parlement européen devant les chefs de fractions chrétiens-démocrates portant sur le plan Werner, avec Pierre Werner comme invité.

18 novembre

Séance plénière du Parlement européen – Échange de vues entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur l'union économique et les perspectives d'une union monétaire au sein de la Communauté – Réalisation par étapes de l'union économique et monétaire de la Communauté (débats autour du plan Werner).

23-24 novembre

Commission économique du Parlement européen – Examen et adoption d'un projet de rapport complémentaire (rapporteur M. Bousch) au sujet du rapport Werner.

3 décembre

Séance plénière du Parlement européen – Débats autour de la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire de la Communauté (plan Werner).

Adoption, à l'unanimité, du projet de résolution proposé par la commission économique au sujet du plan Werner.

14 décembre

Le Conseil européen donne son approbation de principe au rapport Werner.

1971

22 mars

Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire (plan Werner).

Trois décisions sont adoptées par le Conseil:

- Concours financier à moyen terme (CFMT);
- renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme;
- renforcement de la coopération entre banques centrales.

15 août

Fin de la convertibilité or et du système de parité fixe établi à Bretton Woods. Flottement généralisé des monnaies.

1972

21 mars

Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, donnant les grandes lignes d'un dispositif de change européen, le futur «serpent», avec des marges de fluctuation de +/- 2,25 % (comme sur le dollar US).

10 avril

Accord de Bâle entre les banques centrales des pays membres du Marché commun (Banque de France, Deutsche Bundesbank, Banca d'Italia, Nederlandsche Bank, Banque Nationale de Belgique) ou des pays candidats (Bank of England, Central Bank of Ireland, Norges Bank et Banque centrale du Danemark) stipulant que l'écart instantané des cours de deux monnaies quelconques de la CEE ne peut dépasser 2,25 %, soit la moitié de la marge autorisée entre l'une quelconque de ces monnaies et le dollar (4,5 %, «le tunnel»).

C'est le «serpent dans le tunnel». Ce mécanisme de rétrécissement des marges entre en vigueur le 24 avril 1972.

23 juin

La livre sterling quitte le «serpent».

12 septembre

Décision du Conseil portant sur la «multilatéralisation des positions et règlements résultant des interventions, la concertation entre les banques centrales, le financement à très court terme (FTCT)».

19-21 octobre

Sommet de Paris des chefs d'État de la Communauté (élargie) concernant les progrès de l'Europe monétaire et prévoyant la création du fonds européen de coopération monétaire (FECOM).

FECOM est une dénomination choisie et employée par Pierre Werner.

1973

1^{er} janvier

Le Danemark, le Royaume Uni et l'Irlande adhèrent effectivement à la CEE.

12 mars

Le flottement concerté de six devises européennes (Allemagne, France, Danemark et Benelux) est confirmé. Ne recevant plus de soutien du dollar US, le «serpent» sort du «tunnel».

14 mars

La Norvège et la Suède rejoignent le «serpent».

3 avril

Règlement du Conseil des Communautés instituant le Fonds européen de coopération

monétaire (FECOM) qui commencera à fonctionner le 1^{er} juin.

1974

19 janvier

Le franc français sort du «serpent». Il y sera de nouveau du 10 juillet 1975 au 15 mars 1976.

18 février

Le Conseil ne parvient pas à se mettre d'accord sur le passage de la deuxième étape de l'Union économique et monétaire en raison des profondes divergences entre les États membres. Le processus de la mise en œuvre du rapport Werner est ainsi suspendu *de facto*.

Le Conseil adopte pourtant plusieurs mesures d'une grande importance pour le volet économique de la future Union économique et monétaire: la décision relative à la réalisation d'un degré élevé de convergence des politiques économiques (connue aussi sous le nom de «décision convergence»), la directive concernant la stabilité, la croissance et l'emploi dans la Communauté et la décision instituant un comité de politique économique, entité à laquelle sont confiées les fonctions exercées précédemment par le comité de politique conjoncturelle, de politique budgétaire et de politique économique à moyen terme.